

ORDRE DU JOUR

Conseil de Territoire du 03 mai 2016

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2016

FINANCES

- Point n° 1 : Création de 3 budgets annexes au budget principal de l'EPT ParisEstMarne&Bois.
- Point n° 2 : Vote du Budget principal – Vote du Budget Primitif 2016
- Point n° 3 : Vote du Budget annexe Assainissement, gestion en délégation de service public pour l'année 2016
- Point n° 4 : Vote du Budget annexe Assainissement, gestion directe pour l'année 2016
- Point n° 5 : Vote du Budget annexe Eau, gestion directe pour l'année 2016
- Point n° 6 : Vote du taux cible de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Point n° 7 : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (T.E.O.M.) pour l'ex-communauté de communes de Charenton-Saint-Maurice et l'ex-communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne (Nogent-sur-Marne ; Le Perreux-sur-Marne)

CONTINUITÉ DE SERVICES

- Point n° 8 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Saint-Maurice – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué
- Point n° 9 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Villiers-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué
- Point n° 10 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Charenton-le-Pont – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué
- Point n° 11 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Champigny-sur-Marne – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué
- Point n° 12 : Approbation de la convention de gestion transitoire entre l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et la Commune de Fontenay-sous-Bois – Autorisation de signature du Président ou son conseiller délégué

URBANISME

- Point n° 13 : Poursuite des procédures relatives au Plan Local d'Urbanisme engagées par la commune de Villiers-sur-Marne

EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT

- Point n° 14 : Demande d'adhésion de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois au Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) – Autorisation au Président ou son conseiller délégué à signer les documents afférents
- Point n° 15 : Désignation de représentant de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Marne-Confluence

POLITIQUE DE LA VILLE

- Point n° 16 : Reconduction du dispositif du « Passeur de rives de la Marne » pour l'année 2016 - Autorisation de signature de la convention par le Président ou son conseiller délégué

ADMINISTRATION GENERALE

- Point n° 17 : Désignation des représentants pour la commission Urbanisme, Aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat
- Point n° 18 : Désignation des représentants pour la commission Développement économique, innovation, les CDT
- Point n° 19 : Désignation des représentants pour la commission Environnement, Ecologie Urbaine, Collecte, traitement et valorisation des déchets, Plan Climat-Energie, Marne en partage, Eau, Assainissement
- Point n° 20 : Désignation des représentants pour la commission Mobilité, Déplacements, Transports Urbains
- Point n° 21 : Désignation des représentants pour la commission Finances, les subventions, les relations extérieures (collectivité, Etat, Europe)
- Point n° 22 : Désignation des représentants pour la commission Tourisme, culture, sport et patrimoine
- Point n° 23 : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, de deux emplois fonctionnels de Directeurs Généraux Adjoints des Services et un de Directeur Général des Services Techniques
- Point n° 24 : Désignation d'un représentant de l'établissement public territorial au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) suite à la démission de Monsieur Duhamel

COMMUNICATION AU CONSEIL

- Communication du relevé des décisions du Président prises en application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales